

Conseil municipal du 15 juin 2020

Résolutions une à neuf : désignation des membres des commissions

D'emblée apparaît la méthode « Mercier » qui consiste à considérer le Conseil Municipal comme une chambre d'enregistrement. Monsieur le Maire, dans le secret de son cabinet, a choisi les membres des commissions, et le conseil n'a plus qu'à entériner sans discussion.

Jean-Yves Salvat regrette que nous n'ayons pas été réunis en amont, et ce, dans l'intérêt du bon fonctionnement futur de ces commissions et dans le respect des droits de l'opposition.

Au pas de course, (c'est vrai qu'il était arrivé en retard) Monsieur le Maire nous fait donc voter pour les membres des commissions.

Marie-Claire Morin tente de prendre la parole pour demander des explications sur le fonctionnement des commissions (régularité, fixation de l'ordre du jour, de la date...). Elle attendra le vote de la dixième résolution pour le faire.

Peu serein, Monsieur le Maire lui répondra que tout est dans la délibération (pourtant vide d'explication !) et que l'organisation de ces commissions est décidée par l'équipe majoritaire (à l'opposition de s'adapter !!).

On ne peut que regretter que les jeunes élus qui sont volontaires et qui veulent s'investir, ne soient pas encouragés dans ce sens !

Donc à la va-vite ont été nommés :

Commission culture, animation et promotion du territoire	Françoise Weller, Suzanne Laurin, Lionel Tchareklian, Bernard Rouby, Martine Henon, Christiane. Tchareklian, Jean-Yves Salvat
Commission service à la population et sécurité	Denis Ruiz, Cassandre Dupont, Marie Annick Aupeix, Philippe Dorey, Valérie Busso, David Fernandez, Annie Mouthier
Commission management et gestion des ressources	David Thuillier, Dominique Allibert, Thibault Demaria, Sylvie Andre, Gisèle Geiling, Alain Solazzi, Jean-Yves Salvat
Commission développement urbain, aménagement du territoire et développement durable	Alain Quaranta, Marie Sedano, Jean-Claude Fiard, Nicolas Conrad, Serge Emery, Virginie Ginet, Marie-Caire Morin

L'opposition a réussi à obtenir un siège au CCAS (**Marie-Claire Morin**), présence essentielle pour s'assurer des conditions du mieux vivre ensemble et du traitement réservé aux personnes défavorisées dans notre commune.

Et **Annie Mouthier** siègera à la commission «appel d'offres»

Dixième résolution : répartition des indemnités des fonctions de élus

Nouvelle démonstration de la méthode « Arnaud » : le conseil municipal est appelé à entériner une liste de 26 noms et une autre de chiffres sans plus d'explications.

Cette liste attribuée à chaque membre de la majorité municipale des indemnités dont l'objet est à priori mystérieux, sauf si on en déduit en toute cohérence, que ces indemnités servent à maintenir aux ordres formatés les membres de son équipe.

Le Maire a délégué des fonctions à tous les conseillers municipaux de la majorité pour justifier l'attribution des indemnités, déléguations dont les membres de l'opposition n'ont pas été - le contraire eût été étonnant- informés.

Annie Mouthier, sans contester le montant global indemnitaire, s'en réfère à l'un des principes fondateurs de la démocratie locale en France la « gratuité attachée à l'exercice d'un mandat local » et rappelle, ce qui est d'opportunité en début de mandat, que :

« Nous tous conseillers, ici, autour de cette table, je pense que nous sommes là pour défendre des valeurs, nous avons un sens du collectif, une philosophie de la vie publique.

Nous avons le désir d'animer le débat public, d'échanger, de construire dans l'intérêt de notre commune. Nous organisons des actions, nous donnons de notre temps et de notre disponibilité. Notre engagement politique est bénévole, Monsieur le Maire, et doit le rester.

Vous nous faites voter des indemnités tout azimuts. Il y a, je crois, une confusion qui est faite entre les conseillers qui ont en charge la gestion des affaires de la ville et ceux qui se sont engagés auprès de vous pour soutenir vos projets.

Je trouverais dommage qu'on nous reproche (et ce, quelque soit le montant de l'indemnité) de professionnaliser et même de financiariser la fonction d'élu. Je regretterais que nous fassions ainsi le jeu d'une partie de la classe politique qui dénigre et décrédibilise les élus.

Aussi je vous demande de retravailler ensemble la répartition des indemnités. »

Que n'a-t-elle pas dit ?

Il semblerait que cette vision de la démocratie locale, de tous les conseillers réunis autour du bien commun local, a effrayé Monsieur le Maire.

En colère, et au lieu d'argumenter au fond, il va mettre en avant sa jeunesse.... euh, comment dire... un vrai argument de fond, qui outre d'être hors de propos, n'est pas d'une politesse exemplaire de celle qu'on attend des élus et surtout, du premier d'entre eux !

Nous serons ensuite heureux d'apprendre que ses conseillers municipaux ne sont pas des pots de fleurs, que lui même n'est pas Chiva, que tous ses conseillers travaillent tous autant les uns que les autres, qu'il a fait 35 000 kms avec sa voiture pour la mise en place de la métropole.....blablabla blablabla

Bon ... où en est-on du débat de fond sur la gratuité de la fonction ? Tombé dans les oubliettes !

Nous aurons quand même appris que la ville est gérée par 26 conseillers municipaux. Nous en félicitons Monsieur le Maire, car ce sera bien la seule commune en France qui fonctionne sur un principe coopératif. On le félicitera pour avoir mis en place une telle organisation (sans les membres de l'opposition, bien sûr !!)

Soyons francs, on n'en croit pas un mot !!

11^{ème} résolution : aide Covid

Vote d'une aide de 200 000€ dans le cadre d'un fonds régional « Covid » pour proposer des prêts à taux 0 à des entreprises de moins de 20 salariés.

Aide qui, on s'en étonne, a été annoncée dans le « Venelles informations » distribué avant le vote du conseil. Oups ! Arnaud aurait-il comme deuxième prénom « Sibylle » ?

12^{ème} résolution : convention entre la commune de Venelles et l'association « Initiative Pays d'Aix » dans le cadre du fonds régional « covid résistance »

13^{ème} résolution : mise en place de l'IFSE (Vote de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) **et du CIA** (complément indemnitaire annuel)

Les membres de l'opposition regrettent le système de rémunération du CIA («note de gueule») et auraient préféré une augmentation fixe accordée aux agents territoriaux, laquelle cependant, mettrait l'ensemble du personnel communal hors d'atteinte de l'emprise de Monsieur le Maire.

14^{ème} résolution : vote de la convention « contrat, enfance, jeunesse » entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales.

15^{ème} résolution : modification du règlement intérieur de la médiathèque.

But : mettre en place, un système numérisé de réservation de livres pour respecter les règles sanitaires dans le cadre de la crise Covid.

Conclusion :

- Ordre du jour lourd, avec seulement trois jours pour le préparer.
- Toujours pas de débat à l'intérieur de cette assemblée. Seuls les membres de l'opposition s'expriment et seul Monsieur le Maire leur répond.
- Monsieur le Maire contrôle difficilement ses émotions (dommage quand on assume une telle fonction !)
- Attention à ce que Monsieur Coronavirus n'ait pas raison des rapports humains et donc du lien social (médiathèque)

Annie MOUTHIER, Jean Yves SALVAT, Marie-Claire MORIN,
Opposition républicaine